

Envoyé / courrier le 07/11/2023

Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e)⁽¹⁾ Corinne FAUCHON, Présidente de l'Espéronne, 29, rue Normande 28230 EPERNON

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 1 catégorie à⁽²⁾ 2

du Samedi 9 décembre 2023 à 10 heures

au Dimanche 10 décembre 2023 à 18 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments

respectueux. Le 28 octobre 2023

signature

Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

2031/2023

Je soussigné(e)

François BELHOMME

maire de

EPERNON.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu⁽⁴⁾

Arrête :

M⁽¹⁾ Corinne Fauchon

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 2^{ème} à⁽²⁾ catégorie

Salle des Pressoirs, rue des Aironcelles, 28230 EPERNON

du Samedi 9 décembre 2023 à 10 heures

au Dimanche 10 décembre 2023 à 18 heures

à l'occasion de⁽³⁾ Marché de Noël d'Epéronne 2023

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Fait à



le 31 octobre 2023